

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

*República Argelina Democrática y Popular*

*Embajada de Argelia  
Santiago*



سفارة الجزائر  
سانتياغو

**Intervention de S.E.M SIDI ABED Noureddine  
Ambassadeur d'Algérie au Chili  
lors de la 15<sup>eme</sup> session de la  
Conférence des Etats Parties à la Convention  
sur l'interdiction des mines anti-personnel**

Santiago, le 28 novembre 2016

Monsieur le Président

Permettez-moi, tout d'abord, de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre élection au poste de Président de la 15<sup>ème</sup> Assemblée des Etats parties à la Convention et de vous assurer du soutien total de l'Algérie dans vos fonctions. Mes félicitations vont, également, aux membres du Bureau. Je ne manquerai pas d'exprimer, au nom du Gouvernement algérien, ma gratitude au Chili, pays ami, pour l'accueil et pour ses efforts déployés afin de réussir cette Conférence.

Je souhaiterais faire part de l'exécution du Programme algérien de travail pour la période 2012/2017, adopté par la 11<sup>ème</sup> Assemblée des Etats parties en décembre 2011.

Le volet de ce Programme concernant les activités de nettoyage des zones minées se trouvant à nos frontières avec le Maroc a été achevé le 03 juillet de l'année en cours.

Celui concernant les activités de nettoyage des zones minées se trouvant à nos frontières avec la Tunisie se poursuit dans deux (02) zones relevant, respectivement :

- de la commune de Chihani dans la wilaya d'El Tarf où 55,3 hectares de terrains ont été traités et subissent, en ce moment même, les procédures de contrôle qualité d'usage avant leur remise ;
- de la commune de Oued Fragha dans la wilaya de Guelma où l'achèvement d'un traitement de terrain portant sur 64 hectares est imminent.

Les détails des activités du Programme algérien, mis à jour au 23 novembre 2016, sont joints à la présente déclaration. Et, comme vous pourrez le constater, l'exécution du Programme algérien a progressé au-delà des prévisions de départ de cinq (05) mois.

Cette action, dont l'aboutissement sur le plan national est imminent servira de base pour un plan plus vaste au niveau régional et c'est pour cette raison que nous espérons que ces actions ant-mines soient au cœur de l'agenda de développement pour l'année 2017.

Le Gouvernement algérien est fier de vous annoncer que l'objectif d'achèvement de la mise en œuvre de l'article 5 de notre Convention sera atteint avant l'échéance fixée du 30 avril 2017. Cette mise en œuvre a pu être menée à bien grâce au professionnalisme, à l'abnégation et à la performance des détachements de notre armée nationale spécialement dédiés à la lutte contre les mines antipersonnel à qui j'adresse mes remerciements et mes félicitations.

Je vous remercie M. le Président